AFFICHE D’INFORMATION pour les VISITEURS SUR LE PLAN DE PROTECTION POUR LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES de concerts, clubs, spectacles et festivals EN SUISSE

**Version 1.0 du 5 juin 2020**

Variante 1 : La distance est respectée

* Toute personne qui se sent malade est priée de ne pas se rendre à une manifestation.
* Les personnes alcoolisées se voient refuser l’accès.
* La règle de distance en vigueur est appliquée dans la présente manifestation.
* Il n’y a pas de libre choix des places.
* Les visiteurs sont priés de suivre les instructions du personnel.
* Le port d’un masque protecteur est recommandé dans les zones communes.
* *Option : Les coordonnées des visiteurs sont récoltées pour assurer la traçabilité au cas où un contact étroit avec une personne infectée par le COVID-19 aurait eu lieu malgré le respect de la distance.*
* Pour toute information, s’adresser à info@superclub.ch (à adapter).

Variante 2 : Les mesures de protection sont respectées

* Toute personne qui se sent malade est priée de ne pas se rendre à une manifestation.
* Les personnes alcoolisées se voient refuser l’accès.
* Les mesures de protection en vigueur sont appliquées dans la présente manifestation.
* Le port d’un masque protecteur est obligatoire durant la présente manifestation et les visiteurs sont priés de suivre les instructions du personnel.
* *Option : Les coordonnées des visiteurs sont récoltées pour assurer la traçabilité au cas où un contact étroit avec une personne infectée par le COVID-19 aurait eu lieu malgré les mesures de protection.*
* Pour toute information, s’adresser à info@superclub.ch (à adapter)

Variante 3 : La distance et les mesures de protection ne peuvent pas être respectées

* Toute personne qui se sent malade est priée de ne pas se rendre à une manifestation.
* Les personnes alcoolisées se voient refuser l’accès.
* La règle de distance et les mesures de protection en vigueur ne peuvent pas être appliquées dans la présente manifestation.
* Le port d’un masque protecteur est recommandé durant la manifestation.
* Les coordonnées de visiteurs sont récoltées pour assurer la traçabilité au cas où un contact étroit avec une personne infectée par le COVID-19 aurait eu lieu. Ces coordonnées sont transmises au besoin à l’autorité sanitaire compétente.
* Une quarantaine de 14 jours peut être nécessaire dans ce cas.
* Pour toute information, s’adresser à info@superclub.ch (à adapter)